

Fiche

Au XI^e siècle, l'Église catholique est en crise. Les évêques et les abbés, souvent nommés par des laïcs, vivent dans l'opulence. Certains sont même mariés, d'autres n'hésitent pas à vendre les fonctions qu'on leur a confiées. L'Église doit réagir.

Quelles sont les principales réformes entreprises ?

I. La réforme monastique et les ordres mendiants

- Les moines sont les premiers à réagir contre les désordres qui règnent dans l'Église. Ainsi, dès 910 en Bourgogne, une abbaye d'un type nouveau est fondée : **Cluny**. L'abbé est élu par les moines. Indépendante vis-à-vis des seigneurs laïcs et des évêques, elle est **directement soumise au pape**. Sous l'impulsion de ses grands abbés (Mayeul (948-994), Odilon (994-1049) et Hugues (1049-1109) qui restaurent une vie monastique rigoureuse, son rayonnement s'étend bientôt à tout l'Occident. Alors qu'auparavant chaque monastère était isolé, ceux que Cluny fonde ou réforme sont systématiquement placés sous son autorité. Les moines clunisiens accumulent bientôt les richesses.
- En opposition à Cluny (où les moines ne se consacrent qu'à la prière), l'**ordre de Cîteaux**, fondé en 1098 près de Dijon, prône la pratique du travail manuel. Il est profondément marqué par la personnalité de **saint Bernard** (qui fonde l'abbaye de Clairvaux). Ce cistercien rétablit dans les monastères une vie austère, coupée du monde et s'oppose même à la décoration des églises.
- Enfin, au XIII^e siècle, deux hommes, **saint François d'Assise** (en Italie) et **saint Dominique** (qui est espagnol), donnent à la religion un nouveau visage. Après avoir renoncé à tous ses biens, le premier fonde l'ordre des Frères mineurs ou franciscains. Le second crée l'ordre des Frères prêcheurs ou dominicains pour former des religieux destinés à la prédication. **Franciscains** et **dominicains** ont en commun **le refus de toute propriété**. Pour vivre, les moines travaillent ou demandent l'aumône comme les pauvres. Ils s'installent dans les villes, enseignent le catéchisme, administrent les sacrements et sont même parfois professeurs dans les universités.

II. La réforme grégorienne

- Au milieu du XI^e siècle, des moines, des évêques mais aussi des laïcs prennent conscience de la nécessité de réformer l'Église. Le principal représentant de ce mouvement est **le pape Grégoire VII** (1073-1085). Aussi désigne-t-on sous le nom de **réforme grégorienne** l'ensemble des efforts accomplis, entre le XI^e et le XIII^e siècle, pour réformer les mœurs du clergé et restaurer l'autorité spirituelle de l'Église. Pour imposer sa réforme, le pape dispose de deux armes majeures : **l'excommunication** (exclusion de la communauté des croyants) et **l'interdit** (qui frappe les prêtres en leur interdisant de célébrer l'office).
- Les réformateurs luttent contre **la simonie** (la vente des objets sacrés et des charges ecclésiastiques), **le mariage des prêtres** et la désignation des évêques ou des abbés par les souverains. Ce dernier point est le plus sensible : **la querelle des Investitures** déchire la chrétienté. Finalement, en 1122, par le concordat de Worms, le choix des évêques et des abbés est rendu à l'Église.
- Au XII^e siècle, l'Église est **tout entière sous l'autorité du pape**. Celui-ci est élu par les cardinaux depuis 1059. Aidé par les services de la curie romaine (l'administration papale), il est en relation étroite avec les évêques par l'intermédiaire de **ses légats** (ses représentants). Il convoque **des conciles** (des assemblées d'évêques) et fait connaître ses décisions par **des bulles** (des lettres).

III. Les transformations de la vie religieuse

- La piété évolue : la dévotion à l'Enfant Jésus (avec la crèche) et au Christ souffrant (le crucifix) se renforce, sous l'influence des franciscains. **Le culte marial** (la vierge Marie) connaît un essor extraordinaire : presque toutes les cathédrales du XIII^e siècle (Notre-Dame...) lui sont dédiées. Enfin, **les saints** deviennent des êtres familiers : on raconte leur histoire (hagiographie), notamment grâce à la *Légende dorée*, récit écrit par un dominicain.
- Les laïcs, enfin, peuvent accéder à la vie religieuse et faire leur salut sans pour autant entrer au monastère. Dans les villes se développent **des confréries** où des hommes et des femmes se livrent à des activités pieuses (entraide, accueil, soins aux pauvres, etc.).